



**Avis d'appel à la candidature**  
**SAISON 2026**  
**Exploitation saisonnière d'un Snack-Bar et de pédalos**  
**Base de loisirs de Bourgueil**

---

Nom et Adresse de la personne Publique :

Mairie de Bourgueil  
8 Rue du Picard  
37140 Bourgueil  
Tél : 02 47 97 25 00

Objet de la consultation :

Contrat de location saisonnière d'un immeuble pour l'exploitation d'un snack-bar et d'un parc de 4 pédalos.

Lieu d'exploitation :

Bâtiment implanté dans l'enceinte du Parc de Loisirs Municipal dit « Parc Capitaine » situé au 31 avenue du Général De Gaulle - 37140 Bourgueil.

Base de loisirs comprenant un camping 3 étoiles labelisé « Loire à Vélo ».

Date du début d'exploitation :

Il est souhaité une exploitation à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 et jusqu'au 30 septembre 2026.

Modalités de remise des offres :

Constitution du dossier de candidature :

- Courrier de candidature détaillant le projet d'exploitation ;
- Le formulaire de demande renseigné (pièce jointe en annexe 1) ;
- Copie de la Carte Nationale d'Identité du demandeur ;
- Extrait d'inscription au registre du commerce et/ou des métiers (Kbis ou Siren de moins de 3 mois) ou tout document justifiant de la qualité d'auto-entrepreneur ;
- Permis d'exploitation

En plus des pièces précitées, la commune de Bourgueil se réserve le droit de demander au candidat toute pièce réglementaire qu'elle considère utile à l'instruction de la demande.

Demande de renseignements complémentaires à adresse suivante : [dgs@bourgueil.fr](mailto:dgs@bourgueil.fr)

### Réception des plis :

Au plus tard le 27 avril 2026 par pli remis en main propre à l'accueil de la Mairie, par courrier ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [etacivil@bourgueil.fr](mailto:etacivil@bourgueil.fr)

### Modalités d'analyse des candidatures :

#### 1. Qualité du projet d'exploitation :

- cartes diversifiées, produits locaux, tarification etc ;
- conditions d'accueil : amplitude horaire et jours d'ouverture, moyens humains etc ;

#### 2. Expérience similaire ;

#### 3. Animations et événements proposées durant la saison.

### Modalités d'exploitation du Snack-Bar :

L'activité commerciale au sein de ce bâtiment comprendra :

- La vente de boissons à emporter ou à consommer sur place (Licence 4);
- Snack et petite restauration sur place ;
- Vente de glaces à emporter ou à consommer sur place ; - La gérance des pédalos.

L'établissement sera ouvert de 10 heures à 22 heures.

L'horaire de fermeture sera porté à 23 heures les vendredi et samedi.

Si le preneur souhaite faire une animation en fin de soirée, l'horaire de fermeture pourra, ponctuellement, être retardé sous condition d'accord préalable de la commune.

### Conditions d'exploitation :

L'ensemble immobilier comprend :

- Bar et cuisine (3.60m x 11.90m) ;
- 2 cabanons de rangement (2.90 m x 3.10m)

Superficie du bâti : 60.82 m<sup>2</sup>

- Terrasse couverte (toiture) (3.30m x 6.00m)
- Terrasse couverte (store) et clôturée (10.80 m x 8.60m)
- Terrasse non couverte et non clôturée (10.80 m x 8.00m)

Superficie des terrasses (m<sup>2</sup>) : 199.08 m<sup>2</sup>

Plan de situation (pièce jointe en annexe 2)

Snack-Bar (pièce jointe en annexe 3)